

Communiqué de presse de la SNCB

Pour plus d'information, téléphonez au 525.30.97
(exclusivement réservé aux médias)

date : 28.02.1997

Conseil d'administration de la SNCB

Le Conseil d'administration de la SNCB s'est réuni ce vendredi 28 février 1997 sous la présidence de monsieur Michel Damar.

Le Conseil a approuvé le marché de fourniture d'appareillage permettant le remplacement des postes d'alimentation en énergie électrique de traction dans la jonction nord-midi à Bruxelles. L'investissement, qui représente une valeur de 91 millions de francs, porte sur des équipements essentiels pour la sauvegarde de la fiabilité des circulations dans l'axe ferroviaire central bruxellois, situé au coeur du réseau.

Il a aussi donné son accord pour la réalisation de travaux d'adaptation des lignes caténares d'alimentation électrique des trains entre Bruxelles-Midi et Lembeek (Hal), dans le cadre de la modernisation de cette section de ligne. Les travaux à réaliser représentent un investissement de 40 millions de francs.

Il a également marqué son accord pour entamer la construction, à Saint-Nicolas (Liège), d'un pont au-dessus de la ligne Liège-Guillemins - Namur, en vue de supprimer un passage à niveau existant. L'investissement, qui s'élève à 51 millions de francs, améliore la sécurité d'exploitation et permet une rationalisation et une simplification des installations locales.

Le Conseil a en outre approuvé les travaux de construction d'un nouvel atelier de réparation de wagons à la gare de Monceau-formation, à proximité de Charleroi. Cet investissement, d'une valeur de 171 millions de francs, s'inscrit dans le cadre du programme de restructuration des ateliers du Département du Matériel de la SNCB.

Il a aussi donné son accord pour faire livrer et installer un réseau de télécommunications à fibres optiques dans les installations ferroviaires du port d'Anvers. Ce réseau permettra d'offrir un meilleur service aux clients de la SNCB dans le port et il améliorera aussi les communications entre diverses installations intervenant dans la gestion des activités ferroviaires dans la zone portuaire. L'investissement à réaliser représente une valeur totale de 87 millions de francs.

Par ailleurs, le Conseil a également marqué son accord pour l'acquisition de terrains à Herk-de-Stad, près de Hasselt, en vue d'y construire un bâtiment, d'une valeur de 90 millions, destiné à abriter le nouveau centre ABX pour le Limbourg. En effet, les installations existantes à Hasselt ne conviennent plus pour l'avenir, face à la croissance de l'activité du service des colis de la SNCB.

Il a aussi donné son accord pour l'acquisition d'une banque de données relationnelle. Les avantages de ce système pour les utilisateurs se situent surtout au niveau des possibilités graphiques. Le contrat, échelonné sur 8 ans, représente un investissement global de l'ordre de 75 millions de francs. Parallèlement, le Conseil a aussi approuvé la conclusion d'un contrat-cadre pour l'acquisition d'équipements de réseaux informatiques permettant de répondre aux besoins actuels et futurs d'interconnexion entre les équipements informatiques de la société. Le contrat, réparti sur 3 ans, correspond à un investissement de quelque 250 millions.

Le Conseil a en outre approuvé la passation de deux marchés de services pluriannuels portant, d'une part, sur l'assurance de la responsabilité civile de la SNCB et, d'autre part, sur la couverture des risques patrimoniaux auxquels la société est exposée.



18